

Mise à jour économique et financière du
gouvernement du Québec

Le contexte économique exige des ajustements

Décembre 2022

Emna Braham et Simon Savard

À propos de l'Institut du Québec

L'Institut du Québec est un organisme à but non lucratif qui axe ses recherches et ses études sur les enjeux socioéconomiques auxquels le Québec fait face. Il vise à fournir aux autorités publiques et au secteur privé les outils nécessaires pour prendre des décisions éclairées, et ainsi contribuer à bâtir une société plus dynamique, compétitive et prospère.

Les auteurs aimeraient souligner la contribution d'Alain Dubuc, conseiller stratégique de l'Institut du Québec, et de Luc Belzile, économiste principal pour leur appui dans la préparation de ce rapport.

Ils aimeraient également remercier Daniel Denis, Louis Levesque, Yves St-Maurice et Miville Tremblay pour leurs précieux conseils.

*Institut du Québec 3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine,
bur. 3.450, Montréal (Québec) H3T 2A7*

*institutduquebec.ca
@InstitutduQC*

*Pour citer ce rapport : IDQ, 2022, Mise à jour économique et
financière du gouvernement du Québec : Le
contexte économique exige des ajustements*

Dépôt légal: quatrième trimestre 2022

ISBN: 978-2-9819934-6-5

*Bibliothèque et Archives nationales du Québec,
2022*

Bibliothèque et Archives Canada, 2022



Table des matières

À propos de cette note	4
Un contexte économique profondément transformé	5
Les impacts économiques des engagements électoraux	9
Les implications pour les finances publiques.....	12
Conclusion	15

À propos de cette note

Chaque année, l'Institut du Québec (IDQ) propose un mémoire prébudgétaire qui vise à mettre en relief des enjeux ou des priorités susceptibles d'inspirer le ministère des Finances du Québec dans l'élaboration de son budget¹ ainsi que des simulations de long terme sur les revenus et les dépenses du gouvernement². En contrepartie, l'IDQ n'a pas l'habitude de produire de mémoire ou d'analyse portant spécifiquement sur les mises à jour économique et financière, habituellement déposées à l'automne.

Toutefois, la mise à jour économique dont la publication est prévue pour le 8 décembre prochain se distingue des éditions précédentes. D'une part, elle constituera l'une des toutes premières interventions formelles d'un gouvernement nouvellement réélu et comportera des mesures fiscales importantes découlant de ses engagements électoraux.

D'autre part, ce plan d'action sera dévoilé alors que la situation économique a changé et où règne un climat d'incertitude assez élevé. Ainsi, ce contexte est bien différent de celui dans lequel ont été élaborées les hypothèses sur les conditions économiques et budgétaires qui ont servi de base aux débats de la dernière campagne électorale. Cette nouvelle réalité pourra avoir pour effet de changer les priorités économiques et d'affecter davantage de ressources aux finances publiques, au déficit structurel et à la gestion de la dette.

Face à un tel contexte, il nous a paru utile de proposer une analyse qui portera plus spécifiquement sur trois enjeux :

1. Nous ferons tout d'abord le point sur la **situation économique** en présentant une synthèse des prévisions portant sur les grands indicateurs économiques, notamment l'inflation et la croissance économique, tout en suivant l'évolution de ces prévisions émises au cours de la dernière année;
2. Nous observerons par la suite **l'impact macroéconomique des politiques annoncées** par le gouvernement du Québec dans un contexte où, en termes de priorité, la lutte à l'inflation cèdera graduellement le pas aux efforts consentis pour contrer un probable ralentissement économique;
3. Enfin, nous évaluerons l'impact de ce changement de conjoncture économique sur les **finances publiques** et sur les choix que devrait faire le gouvernement du Québec face à l'évolution de son déficit et du contrôle de la dette.

¹ Institut du Québec, 2022, *Bâtir l'avenir*, disponible [ici](#)

² Institut du Québec, 2022, *Davantage de revenus à court terme, mais d'importants défis à plus long terme*, disponible [ici](#)

Un contexte économique profondément transformé

Cette mise au point économique s'effectuera dans un contexte tout particulier. Face à une inflation persistante et élevée, la Banque du Canada, comme les autres banques centrales, continue d'appliquer une politique monétaire restrictive qui dure depuis plus longtemps qu'anticipée en début d'année et qui se montre bien plus sévère. L'objectif de ramener l'inflation à l'intérieur des cibles traditionnelles, soit entre 1 % et 3 %, devrait porter ses fruits au cours des prochains mois.

Toutefois, ces efforts ont eu pour effet de ralentir la croissance économique, d'autant plus que la persistance de l'inflation a contraint la Banque du Canada à hausser les taux d'intérêt de façon plus marquée. En conséquence, les prévisionnistes du secteur privé que l'IDQ suit de près (voir l'encadré) ont révisé à la baisse leurs estimations de croissance du PIB réel pour 2023.

Encadré : Suivi des prévisions économiques

L'IDQ suit de près, et avec beaucoup d'intérêt, les prévisions économiques publiées par plusieurs institutions canadiennes, notamment en ce qui concerne le produit intérieur brut (PIB) nominal, le PIB réel, le taux de chômage, le taux d'inflation et le taux directeur de la Banque du Canada. La sélection des institutions retenues pour ce suivi s'est effectuée sur la base de deux critères, soit la possibilité d'offrir des prévisions annuelles portant sur les provinces canadiennes et des prévisions trimestrielles sur le Canada. Cette approche explique pourquoi la plupart des institutions hors-Canada ne sont pas incluses dans la banque de données de l'IDQ.

Dans le présent rapport, ces estimations ont été mises en commun pour calculer une moyenne des prévisions.

Les institutions retenues pour les fins de cet exercice sont les suivantes:

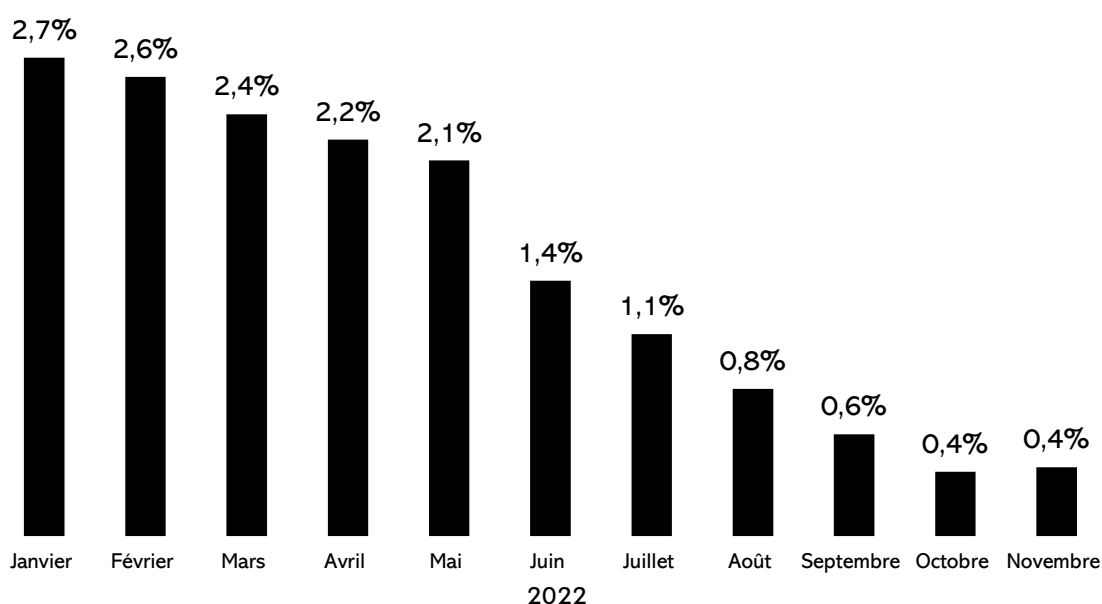
1. Mouvement Desjardins;
2. Banque de Montréal;
3. Banque Nationale du Canada;
4. Banque CIBC;
5. Banque Laurentienne;
6. Banque Royale;
7. Banque Scotia;
8. Banque TD;
9. Conference Board du Canada;
10. Directeur parlementaire du budget.

Selon le consensus qui se dégage des prévisions effectuées par ces institutions, le Québec, tout comme le Canada, devrait connaître une période de ralentissement économique en 2023, avec une faible croissance de 0,4 % du PIB réel alors qu'en début d'année, cette croissance s'estimait plutôt autour de 2,7 %. Il est toutefois plus difficile d'établir un consensus quant au moment où s'effectuera la reprise économique qui suit habituellement un tel ralentissement ainsi que sur sa vigueur.

Graphique 1

Un optimisme qui a fondu comme neige au soleil

Prévisions de croissance annuelle du PIB réel (%) au Québec pour l'année 2023



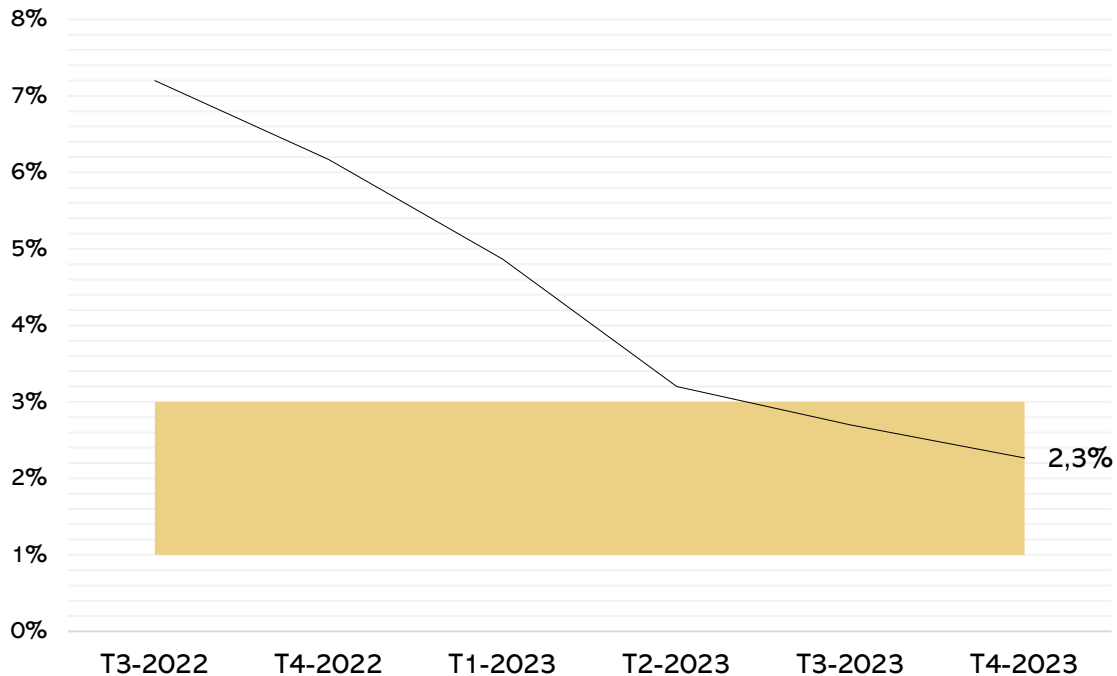
Source : IDQ, prévisions en date du 24 novembre 2022, la prévision de nombre inclus uniquement trois observations (Banque de Montréal, Banque Nationale du Canada, Conference Board of Canada)

Par ailleurs, les prévisions les plus récentes révèlent que l'inflation devrait recouvrer sa fourchette-cible (entre 1 % à 3 %) au deuxième trimestre de 2023, ce qui laisse présager que la crise inflationniste qui a marqué les esprits cette année tirerait donc à sa fin.

Graphique 2

L'inflation devrait atteindre sa fourchette-cible au 2^e trimestre de 2023

Prévisions trimestrielles du taux d'inflation annuel (%) au Canada, moyennes des publications mensuelles de janvier à octobre 2022



Source : IDQ, prévisions en date du 24 novembre 2022, la prévision de nombre inclus uniquement trois observations (Banque de Montréal, Banque Nationale du Canada, Banque Royale)

Cependant, plusieurs facteurs de risque – tels que la résistance des pressions inflationnistes, l'importance de la demande excédentaire inhérente aux pénuries de main-d'œuvre et aux contraintes de capacité, les contraintes liées aux chaînes d'approvisionnement, le prix du pétrole et le contexte international – pourraient ralentir ce retour et, par conséquent, nécessiter l'application de politiques monétaires encore plus restrictives ou plus longues, ce qui aurait pour conséquence de ralentir la reprise.

Pour en tenir compte, les perspectives économiques ont donc été progressivement réévaluées à la baisse tout au cours de l'année 2022 et plus particulièrement, depuis le début de l'été. Par conséquent, les prévisions de croissance du PIB présentées par la Coalition avenir Québec lors de la campagne électorale s'avèrent donc bien plus optimistes que celles avancées par les experts suivis par l'IDQ.

Ce décalage peut avoir deux conséquences sur les politiques budgétaires énoncées dans la prochaine mise à jour :

Tout d'abord, la réduction des provisions pour risques économiques prévue dans le cadre financier ne semble pas prendre pleinement en compte le contexte d'incertitude et de risque important dans lequel le Québec se trouve. Dans son évaluation du rapport préélectoral déposé en août 2022 par le ministère des Finances³, la vérificatrice générale avait d'ailleurs jugé pertinente l'inclusion de marges de prudence de 2 milliards de dollars par année en raison de l'incertitude très élevée qui règne actuellement. Et pourtant, ce cadre financier prévoit réduire ces provisions dès 2025.

Autre impact : non seulement ce contexte économique défavorable affectera très certainement les hypothèses de ce cadre financier sur le plan des dépenses, des revenus de l'État, du déficit et de la dette, mais il modifiera, par conséquent, les priorités économiques du gouvernement.

³ Ministère des Finances du Québec, *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec*, Gouvernement du Québec, 15 août 2022, disponible [ici](#).

Les impacts économiques des engagements électoraux

Dans sa mise au point économique et financière, le gouvernement, nouvellement réélu et largement majoritaire, s'appliquera sûrement à honorer rapidement ses principaux engagements électoraux, ou à tout le moins, à en annoncer l'éventuelle mise en œuvre. La priorité sera mise sur son « Bouclier anti-inflation », une série de mesures visant à lutter contre l'inflation et se traduit en quatre principaux engagements économiques (voir Tableau 1).

Tableau 1 : Principaux engagements de la CAQ

Engagement	Coût (pour l'ensemble des 4 prochaines années financières)	Date
Aide ponctuelle : chèques de 400 \$ à 600 \$	3,5 G\$	Décembre 2022
Plafonnement des tarifs gouvernementaux (électricité, services de garde, etc.) à 3 %	2,2 G\$	Décembre 2022 à...
Bonification du Crédit d'impôt remboursable pour soutenir les aînés.	1,6 G\$	Décembre 2022 à...
Baisse d'impôt	7,4 G\$	Mars 2023 à ...

Source : *Cadre financier de la Coalition Avenir Québec*, disponible [ici](#)

Toutefois, ce nouveau gouvernement se trouve dans une situation délicate où il doit à la fois préserver les ménages des effets de l'inflation et stimuler la croissance économique. Cette ambiguïté se traduit par ailleurs dans le langage utilisé dans son cadre financier. Ainsi, bien qu'elle fasse partie du « Bouclier anti-inflation », la baisse d'impôt devrait aussi « favoriser l'incitation au travail et stimuler la croissance économique ». Deux objectifs qui sont, en principe, difficiles à concilier.

Le temps opportun

Lorsqu'un ralentissement économique est anticipé, il va de soi qu'un gouvernement songe à déployer des mesures de stimulation économique, pour aider les ménages et les entreprises à y faire face. Toutefois, le contexte économique actuel, qui combine à la fois inflation, ralentissement, incertitude, appelle à la prudence quant aux mesures à mettre en place. Ainsi, bien avant de penser à stimuler la croissance économique, la priorité devrait être accordée à la lutte à l'inflation pour préserver le pouvoir d'achat des Québécois, maintenir la crédibilité des banques centrales et ne pas entrer dans une spirale inflationniste.

Cette tâche, qui incombe à la Banque du Canada, pourrait toutefois s'avérer plus ardue si les politiques fiscales du fédéral tout comme celles des provinces venaient y interférer en stimulant la demande⁴. Des mesures pour favoriser la croissance économique et donc, par conséquent, dans ce contexte, accroître la demande, viendraient plutôt exacerber la pression sur les prix rendant d'autant plus laborieuse la mission de la Banque du Canada et nécessitant des politiques plus restrictives, plus longues, qui freineront à leur tour la croissance.

L'arrimage entre les politiques fiscales et budgétaires est d'autant plus complexe que les déterminants de l'inflation opèrent à retardement. Ainsi, l'inflation actuelle a notamment été engendrée par la pandémie et des politiques fiscales expansionnistes mises en place pour y faire face. De la même manière, la hausse des taux d'intérêt actuelle n'abaissera l'inflation qu'après un certain délai⁵, alors même qu'elle affecte déjà les entreprises et les ménages qui font face à un coût d'emprunt plus élevé⁶.

La question se pose surtout pour les chèques de 400 à 600 \$ qui devraient être envoyés à la grande majorité des contribuables. Selon les prévisions les plus récentes, comme le taux d'inflation devrait se trouver, au moment de leur distribution, bien au-dessus de la cible, cela pourrait avoir pour effet d'affecter ou de retarder le processus de retour aux cibles selon bon nombre d'experts.

Quant aux baisses d'impôt, – qui entreraient en vigueur en 2023 et apparaîtraient sur les déductions à la source des contribuables en cours d'année –, comme leur effet serait progressif, il ne devrait pas affecter les efforts de lutte à l'inflation puisqu'il se ferait sentir à un moment où le rythme d'inflation aurait, en principe, été maîtrisé. Rappelons que selon les prévisions de notre groupe d'experts, le retour aux cibles devrait survenir au deuxième trimestre de 2023.

Une récession et une reprise pas comme les autres

Par ailleurs, il n'est pas évident que les baisses d'impôts pourront jouer de façon judicieuse leur rôle de stimulation de l'économie en raison de la nature même de ce ralentissement, qui n'est pas comme les autres, et des inconnues sur les effets qu'il aura sur les ménages et les entreprises.

⁴ Scotia Bank, *Why is the Bank of Canada Fighting Inflation Alone?*, disponible [ici](#)

⁵ Banque du Canada, *Restaurer l'équilibre sur le marché du travail et la stabilité des prix*, Discours de Tiff Macklem, Gouverneur de la Banque du Canada, Forum des politiques publiques, 10 novembre 2022, Toronto (Ontario), disponible [ici](#).

⁶ Miville Tremblay, Institut CD Howe, *Le faux choix de l'inflation ou de l'emploi*, disponible [ici](#)

Ainsi, la pénurie de main-d'œuvre qui marque de façon exceptionnelle le marché du travail québécois laisse à penser que le ralentissement pourrait se faire sans pertes d'emplois significatives, préservant ainsi la grande majorité des ménages de pertes de revenus. Selon les plus récentes prévisions à ce chapitre, **le taux de chômage devrait augmenter pour avoisiner les 5 % à 5,5 %** (soit d'environ 1 à 1,5 point) **en 2023**, un pourcentage particulièrement faible lorsqu'on le compare aux récessions précédentes.⁷

Par ailleurs, avec 90 % des travailleurs de 25 à 54 ans qui participent activement au marché du travail au Québec, – ce qui représente le niveau le plus élevé à l'échelle canadienne –, une baisse d'impôt pourrait avoir peu d'incidence sur l'incitation au travail. À ce chapitre, précisons que d'importants gains ont déjà été acquis par le passé, notamment du côté des femmes. Toutefois, des améliorations pourraient encore être réalisées du côté des travailleurs expérimentés, tel que nous l'avons montré dans un récent rapport sur la question⁸.

Les effets d'un éventuel ralentissement économique se feront sentir différemment auprès des ménages et des entreprises du Québec, notamment selon leur santé financière, le secteur d'activité dans lequel ils évoluent. Cependant, plusieurs indicateurs montrent que le Québec se positionne relativement bien pour passer à travers sans trop de dommages. Du côté des ménages, le taux d'épargne, qui représente la part de leurs revenus non consommée, s'élève bien au-delà de son niveau prépandémique et devrait demeurer ainsi au cours des prochains trimestres⁹, ce qui leur permettrait de mieux faire face à un ralentissement économique. Avec le pic de l'inflation derrière elles et de bonnes années de reprise postpandémique, plusieurs entreprises se disent confiantes quant aux conditions économiques et espèrent encore être en bonne posture pour faire face à une diminution de leurs ventes¹⁰.

Ce ralentissement économique pas comme les autres appelle donc à la plus grande prudence quant au choix des mesures à adopter pour favoriser la croissance économique. Chose certaine : il faudrait éviter d'engager des sommes importantes, dont l'utilité est loin d'être démontrée. L'objectif étant de pouvoir à la fois faire face à un ralentissement plus important s'il se matérialise et déployer des mesures de soutien et de relance qui prennent en compte les limites de l'économie québécoise, notamment en termes de disponibilité de la main-d'œuvre en misant sur la productivité.

⁷ Alexander Lam, *Canada's Beveridge curve and the outlook for the labour market*, Banque du Canada, Ottawa, 17 novembre 2022, disponible [ici](#).

⁸ Emna Braham et Simon Savard, *Allonger les carrières : Défis et opportunités pour pallier les pénuries de main-d'œuvre*, Institut du Québec, Montréal, Octobre 2022, disponible [ici](#).

⁹ Institut de la statistique du Québec, *Comptes économiques du Québec – 2^e trimestre 2022*, 27 septembre 2022, disponible [ici](#).

¹⁰ Statistique Canada, novembre 2022, Enquête canadienne sur la situation des entreprises

Les implications pour les finances publiques

La façon dont le Québec s'attaquera aux enjeux des finances publiques a été abordé à maintes reprises lors de la dernière campagne électorale. Toutefois, la situation économique actuelle et ses effets sur les équilibres financiers nous confronte une fois de plus sur les orientations que le Québec compte prendre en matière d'élimination du déficit, de réduction de la dette et du rôle du Fonds des générations (FDG).

Moduler la Loi sur l'équilibre budgétaire

Comme indiqué précédemment, le cadre financier de la CAQ prévoyait une croissance économique de 1,7 % en 2023, un taux plus élevé que le 0,4 % établi par les plus récentes prévisions. Cette croissance est capitale pour le gouvernement du Québec car il comptait en partie sur cette marge de manœuvre pour financer son « Bouclier anti-inflation ».

Comme un ralentissement est prévu, on pourrait assister à une baisse des revenus autonomes et un accroissement des déficits. Bien que relativement modeste, une aggravation des déficits constitue un risque et pourrait requérir un effort plus important pour retourner à l'équilibre budgétaire comme promis en 2027-2028 ou encore un report supplémentaire du retour à l'équilibre.

Rappelons que la *Loi sur l'équilibre budgétaire* a été suspendue en mars 2021 afin de permettre un retour à l'équilibre budgétaire sur sept ans plutôt que sur cinq ans. Si ce report s'est avéré nécessaire en pleine crise sanitaire, la vigilance est de mise pour préserver les principes de cette loi.

Dans le cadre réglementaire actuel, si on choisissait par exemple de prolonger la période de retour à l'équilibre budgétaire, – et donc d'allonger la période de suspension de la Loi – cela devrait se faire sur la base d'une décision de nature politique, et non pas à travers l'application de la Loi. Des reports répétés pourraient comporter des risques de réputation notamment auprès des acteurs des marchés financiers qui semblent bien comprendre et valoriser l'approche du Québec.

À l'inverse, un plan de redressement des finances publiques trop hâtif ou trop rigoureux pourrait ralentir la progression de l'économie et ne permettrait pas de soutenir les ménages et les entreprises les plus vulnérables.

Cette situation appelle à une discussion sur la nécessité de moderniser la Loi afin qu'elle permette de ne pas être suspendue à nouveau lors d'une prochaine crise, tout en maintenant le signal de l'engagement au retour à l'équilibre.

Par exemple, les exigences pour le retour à l'équilibre et la durée maximale du plan de résorption pourraient être révisées afin que le gouvernement ait la capacité d'agir en période de ralentissement économique sans devoir suspendre la Loi comme il l'a fait lors de la crise de 2008 et celle de 2021. Ainsi, plusieurs économistes recommandent de remplacer la durée du plan de résorption de cinq ans fixe par un plan qui s'alignerait avec la restauration de la vigueur de l'économie. On pourrait, à titre d'exemple, définir des fourchettes-cibles quant à la valeur que certains indicateurs (croissance du PIB, taux d'activité, taux d'emploi, investissement, etc.) devraient atteindre pour indiquer un retour de l'économie à son niveau potentiel¹¹.

Le Fonds des générations : honorer la promesse tout en préservant la Loi

Alors que le Québec est sur le point d'atteindre les cibles d'endettement qu'il s'était fixé et ce, en avance sur le calendrier prévu, et que les montants accumulés dans le Fonds des générations ne cessent de s'accroître, plusieurs partis politiques ont proposé d'utiliser ces sommes à d'autres fins. En campagne électorale, la CAQ s'est notamment engagée à réduire la contribution annuelle au FDG de 8 G \$ sur quatre ans pour financer la baisse d'impôt promise.

Si la contribution au FDG est réduite sans, au préalable, instaurer de paramètres clairs, le risque de créer un précédent est grand. Il pourrait alors être tentant d'utiliser les contributions futures à des fins autres que le remboursement de la dette et de porter ainsi atteinte à la crédibilité du Québec sur les marchés financiers.

Il est important que toute modification aux contributions soit faite avec transparence et en mettant en place des paramètres clairs pour encadrer les décisions futures. Ainsi, la Loi-dette pourrait être modifiée à la seule condition que la mécanique de la réduction de la dette soit préservée.

Pour ce faire, il faudrait d'abord définir une nouvelle cible d'endettement qui serait annoncé en 2023, puis présenter un plan de réduction de la dette en vue d'atteindre cette cible et enfin, proposer un plan de réallocation des fonds actuellement dédiés au FGM selon des paramètres clairs et en lien avec le plan de réduction de la dette.

¹¹ ASDEQ et IDQ, 2021, *Entre souplesse et prudence : Pistes de réflexion pour moderniser la politique budgétaire du Québec*, disponible [ici](#)

Comme nous l'avions recommandé d'une seule voix avec de nombreux économistes en 2021¹², la définition d'une nouvelle cible pourrait privilégier une fourchette plutôt qu'une valeur précise afin de tenir davantage compte de l'évolution de l'endettement dans les autres provinces. Par ailleurs, quelle que soit la nouvelle cible retenue, l'obligation actuelle, qui indique que les sommes accumulées au Fonds des générations ne peuvent être affectées qu'au remboursement de la dette, devrait être maintenue. Ainsi, il serait plus efficace de baliser, en amont le mécanisme par lequel les revenus fiscaux transitent vers le FDG. Par exemple, en plafonnant la valeur maximale que le FDG peut atteindre (par un % prédéfini) ou en permettant une suspension partielle ou complète des fonds jusqu'à ce que l'économie soit de retour au plein potentiel (advenant un choc économique).

Mais l'équilibre entre les générations sera en moins bonne posture

S'il est encore possible de moderniser la Loi-dette afin de respecter à la fois la promesse électorale et d'en assurer la viabilité, il faut noter que le choix de réduire les versements dédiés à la réduction de la dette pour une consommation immédiate va à l'encontre de l'esprit d'équité intergénérationnelle de la Loi-dette.

Rappelons que les versements proviennent de fonds dédiés, principalement des redevances hydrauliques et minières¹³. L'idée étant de remettre aux générations futures les revenus perçus sur des ressources non renouvelables.

Afin de respecter l'esprit des fonds dédiés qui financent les contributions au FDG, tout ajustement à ces contributions devrait viser des priorités gouvernementales en lien avec l'équité intergénérationnelle. Un exemple d'utilisation des fonds aurait été d'injecter des fonds additionnels en investissements afin de réduire l'important déficit de maintien d'actifs du Québec¹⁴. Alors que les répercussions dues aux changements climatiques se font déjà sentir sur ces infrastructures et les finances des gouvernements, il aurait été opportun d'intégrer les risques climatiques dans la gestion des finances publiques, qu'il s'agisse des impacts sur les différents portefeuilles ministériels ou de l'adaptation du Plan québécois des infrastructures (PQI)¹⁵.

¹² Collectif, *Entre souplesse et prudence – Pistes de réflexion pour moderniser la politique budgétaire du Québec*, Institut du Québec en partenariat avec le Comité des politiques publiques de l'Association des économistes québécois, Montréal, 19 janvier 2021, disponible [ici](#).

¹³ Ministère des Finances du Québec, *Le Fonds des générations*, Budget 2022-2023, Gouvernement du Québec, disponible [ici](#).

¹⁴ Gouvernement du Québec, *Plan québécois des infrastructures 2022-2032*, mars 2022, disponible [ici](#).

¹⁵ Luc Belzile et Mia Homsy, *Intégration des risques climatiques dans les finances publiques du Québec – Rapport remis au ministère des Finances du Québec*, Institut du Québec, Montréal, janvier 2022, disponible [ici](#).

Conclusion

La mise à jour économique qui sera déposée le 8 décembre prochain sera la première intervention du nouveau gouvernement en termes de finances publiques et l'occasion de mettre en œuvre ou du moins, de préciser, les différentes promesses faites lors de la campagne électorale. Or, la situation économique s'est détériorée depuis que l'annonce de ces engagements et le nouveau gouvernement se trouve dans une situation délicate où il veut à la fois préserver les ménages des effets de l'inflation et stimuler la croissance économique.

En parallèle, on assiste à un changement de paradigme en matière de finances publiques. Malgré la pandémie, les dernières années ont permis au gouvernement d'assainir les finances publiques et de réduire le poids de l'endettement. Le prochain cycle économique pourrait toutefois le contraindre à devoir faire des choix pour palier le ralentissement de l'activité économique.

À la lumière de cette analyse, une évidence s'impose : les deux lois qui encadrent la gestion des finances publiques devraient être modernisées, mieux balisées et surtout maintenues. Ce virage passe par une nouvelle cible d'endettement et des paramètres stables et prévisibles qui structureraient l'ampleur des versements au Fonds des générations. Dans la même veine, des critères bien précis, basés notamment sur la conjoncture économique devraient être dictés dans une nouvelle mouture de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*.

D'importants défis guettent le Québec au cours des prochaines années, et en premier lieu, le vieillissement de la population et la lutte et l'adaptation aux changements climatiques qui risquent d'affecter le potentiel de croissance de l'économie québécoise et le rythme des dépenses gouvernementales. Pour y faire face, il faudra impérativement revoir les lois qui régissent le cadre budgétaire afin de mieux les adapter aux contextes économiques changeants.